



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation et recrutement des cybercombattants

Question orale n° 643

Texte de la question

M. Jean-Michel Jacques interroge Mme la ministre des armées sur la stratégie cyber des armées, en matière de formation et de recrutement des cybercombattants. Outre les diverses menaces auxquelles la France doit faire face, la stratégie cyber présentée le 18 février 2019 énonce clairement la nouvelle doctrine offensive de l'État face à la menace cyber : « En cas d'attaque cyber contre nos forces, nous nous réservons le droit de riposter, dans le respect du droit, par les moyens et au moment de notre choix ». Parmi les défis relevés, il en est un qui touche aux « compétences et aux ressources humaines ». En effet, le ministère des armées ambitionne d'augmenter de 1 000 cybercombattants les effectifs du ministère. Pour cela, il faudra monter en compétences et recruter les meilleurs profils. C'est un énorme défi. Le pôle d'excellence cyber, basé en Bretagne, réunit des représentants des armées, des entreprises et des universités, et a justement pour ambition de stimuler la formation, la recherche académique et la base industrielle et technologique de cybersécurité. Au sein du pôle, l'université Bretagne Sud, présente dans le département du Morbihan, a réussi à se positionner dans l'offre de formation cyber avec 2 diplômes d'ingénieurs et un master. Une licence professionnelle ouvrira également en septembre 2019. Elle travaille aujourd'hui avec les opérateurs d'importance vitale, les PME, les services de l'État et les armées et elle essaie de former le plus de jeunes possible à la cyber. Il lui demande comment le ministère des armées compte œuvrer afin d'assurer un recrutement à la hauteur des enjeux cybers et de ses besoins.

Texte de la réponse

RECRUTEMENT ET FORMATION DES CYBERCOMBATTANTS

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Jacques, pour exposer sa question, n° 643, relative au recrutement et à la formation des cybercombattants.

M. Jean-Michel Jacques. Dans son discours du 18 février dernier, Florence Parly, ministre des armées, a évoqué diverses menaces auxquelles la France doit faire face. Elle a clairement annoncé la nouvelle doctrine offensive de l'État face à la menace cyber : « En cas d'attaque cyber contre nos forces, nous nous réservons le droit de riposter, dans le respect du droit, par les moyens et au moment de notre choix. »

Nos armées souhaitent notamment recruter 1 000 cybercombattants. C'est un véritable défi et, pour y arriver, il va falloir monter en compétence et recruter les meilleurs profils. Vous le savez, le Pôle d'excellence cyber, basé en Bretagne, réunit des représentants des armées, des entreprises et des universités. L'université de Bretagne Sud, d'ailleurs, que j'ai la chance d'avoir dans mon territoire propose deux diplômes d'ingénieurs, un master et proposera, dès le mois de septembre, une licence professionnelle. Elle travaille aujourd'hui avec les opérateurs d'importance vitale, les PME, les services de l'État et les armées, avec pour objectif de former le plus de jeunes possible à la cybersécurité.

Comment le Gouvernement compte-t-il rendre possible le recrutement de 1 000 nouveaux cybercombattants, alors qu'il faut compter avec les énormes besoins de recrutement de toutes nos entreprises et administrations ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse*. Monsieur le député, l'objectif du ministère des armées de disposer de 1 000 cybercombattants supplémentaires d'ici à 2025, pour répondre aux enjeux de la cyberdéfense, est, en effet, un véritable défi car la ressource humaine disponible à la sortie des écoles et sur le marché du travail n'est pas suffisante pour répondre aux besoins croissants des secteurs publics et privés.

Le ministère des armées a donc entrepris de développer une politique de ressources humaines spécifique pour disposer des effectifs compétents nécessaires. Cette politique se fonde sur l'optimisation de plusieurs leviers : le recrutement, la fidélisation, la formation.

Pour le recrutement, le ministère dispose de véritables atouts : le service de la nation, les opérations, les hautes technologies – tout cela attire. Ces points forts sont valorisés grâce à des campagnes de communication avec une forte participation du commandement de la cyberdéfense – COMCYBER –, et en faisant évoluer les missions des réservistes opérationnels et citoyens, qui sont un rouage essentiel de notre rayonnement. Afin d'augmenter son attractivité dans un contexte concurrentiel avec le secteur privé, le ministère des armées a également fourni un effort substantiel en matière de grilles salariales du personnel civil et commencé à augmenter le nombre de militaires commissionnés, ce qui leur permet de commencer avec un grade et donc une rémunération supérieurs.

En ce qui concerne ensuite la fidélisation, plusieurs mesures sont déjà prises ou en cours d'étude, pour renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté cyber du ministère : la création d'un commandement de la cyberdéfense et d'unités regroupant les différents volets cyber, la définition d'un marquant RH cyber et la construction de véritables parcours de carrière.

En troisième lieu, la formation – qui devient de plus en plus continue, modulaire, en alternance, en partenariat avec le monde académique, civil ou industriel, individualisé – est un élément clé car c'est elle qui permet d'améliorer la compétence de chacun en fonction des besoins. Ce processus permet de compenser la difficulté de recruter des experts cyber ab initio. Une formation en continu est également le moyen de motiver un individu à rester dans un domaine très évolutif.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le député, le ministère des armées a bien conscience que le recrutement de 1 000 cybercombattants est autant une chance qu'un défi, que nous sommes prêts à relever.

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Jacques.

M. Jean-Michel Jacques. Vous remercieriez Mme Parly de sa réponse, monsieur le ministre. Je prends bien en compte tous les efforts fournis par le ministère des armées. Il est important de travailler en amont – je m'adresse ici au ministre de l'éducation nationale que vous êtes –, afin de conduire des jeunes vers cette voie. J'ai récemment participé, dans ma circonscription, à un événement intitulé « Osons au féminin », portant sur le secteur numérique où l'on trouve très peu de femmes. Nous devons amener nos jeunes à s'investir dans la cyberdéfense et dans la cybersécurité, de façon à disposer des forces nécessaires pour assurer la sécurité du pays.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Jacques](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 643

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2019](#)

Réponse publiée le : 27 mars 2019, page 3083

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 mars 2019](#)